

Les droits économiques, sociaux et culturels du citoyen.

Quels sont les droits des habitants du pays, Français ou étrangers ?

Document 1 : les droits économiques, sociaux et culturels (DESC).

« Une société qui a le ventre vide, qui n'a pas d'éducation ni une bonne santé, ne pourra jamais exercer son droit de vote en connaissance de cause, ni s'exprimer publiquement dans les médias (droit à la liberté d'expression). La démocratie ne pourra jamais être pleinement appliquée si les DESC continuent à être laissés de côté. »

Les DESC regroupent :

- des droits généraux, comme **le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le droit à la non discrimination**
- **le droit au travail et à la formation professionnelle**, article 6
- **le droit à des conditions de travail justes et favorables** (salaire équitable, rémunération procurant une existence décente, sécurité et hygiène au travail, repos et durée de travail raisonnable, congés payés), article 7
- **le droit à la syndicalisation et le droit de grève**, article 8
- **le droit à la sécurité sociale**, article 9
- **le droit à la famille** (mariage librement consenti, protection spéciales pour les mères, les enfants et les adolescents), article 10
- **le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant**, qui inclut le droit à **une alimentation adéquate** (en terme qualitatif et quantitatif et conforme à ses habitudes culturelles), le droit à **l'accès à l'eau**, le droit à **un logement adapté**, article 11
- **le droit à la santé**, article 12
- **le droit à l'éducation**, article 13 et 14
- **le droit à la culture et au respect de la diversité culturelle**, article 15

(Source : <http://www.agirpourlesdesc.org>)

1/ En quoi les DESC complètent-ils les droits civils et politiques démocratiques (droit d'expression, d'assemblée, de conscience, de circulation, de justice, de vote)?

Document 2 : un exemple, la loi DALO :

La loi appelée DALO rend opposable le droit d'avoir un logement décent et indépendant. Ce droit est ouvert aux personnes résidant sur le territoire français de façon régulière et permanente et qui ne sont pas en mesure d'y accéder par leurs propres moyens ou de s'y maintenir. Rendre opposable un logement, cela signifie que si vous rentrez dans des critères de priorité, vous pouvez saisir une commission, qui étudiera votre dossier. Si celui-ci est accepté, un logement décent devra vous être attribué. (Agence d'information sur le logement du département de l'Ain)



Affiche de sensibilisation au problème du mal logement.
(Toulouse, janvier 2012)

2/ En quoi consiste le droit au logement opposable ?

3/ A quel DESC la loi DALO correspond-elle ?

4/ Qui peut en bénéficier ?

5/ A quel grand principe de la République ces DESC et la loi DALO en particulier renvoient-ils ?

